

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DASES 46** Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la gestion des aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance de plusieurs arrondissements.

**M. Romain LEVY, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Romain LEVY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris la convention jointe au projet de délibération, en vue de gérer les aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance de plusieurs arrondissements.